



Légende

Zones urbaines	
Uc1	Centre historique dense
Uc2	Secteur de protection de la diversité commerciale
Ur1	Zone résidentielle de la Cité Visconte
Ur2	Zone résidentielle d'Archelles
Ur3	Zone résidentielle des faubourgs
Uh	Hameaux
Us1	Equipements publics (à vocation de loisirs)
Us2	Equipements publics (institut médico-éducatif)
Us3	Equipements publics (ancienne station d'épuration)
Us4	Equipements publics (tourisme, culturel) / commerce
Uy	Zone d'activités
Zones à urbaniser	
1AU..	Vocation mixte / habitat
Zones agricoles	
A	Agricole stricte
Ay	STECAL (activité économique)
Zones naturelles	
N	Naturelle stricte
Ns	Château
Autres prescriptions	
Zones humides	
	Espace boisé classé (L113-1)
	Alignement d'arbres protégés au titre du L151-23
	Arbre isolé remarquable (EBC L113-1)
	Ripisylve protégée au titre du L151-23
	Verger protégé au titre du L151-23
	Mire / plan d'eau protégée au titre du L151-23
	Emplacement réservé
	Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N

Commune d'
Arques-la-Bataille

Plan de zonage
(commune entière)

échelle 1/5000
Anté par le conseil municipal le 13 mars 2017

Fonds de plan "©2014 SIG Dieppe-Maritime"
"IGN - BD TOPO - BD ORTHO - CG76"
Projection RGF1993 CC20

Chargé d'études :

PERSPECTIVES
Gauvain ALEXANDRE urbaniste
98, Le Petit Chemin 76520 Fresne-le-Plan

